



ARRETE MUNICIPAL N°2022/20

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement

Du 28 avril 2022 au 28 avril 2023

Stationnement interdit et circulation alternée

Ensemble de l'agglomération

Le maire de Lanrivoaré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal n°2020-033 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, 1^{er} adjoint au maire,

Considérant la demande en date du 6 avril 2022 par l'entreprise Axione ;

Considérant que l'ouverture des chambres des réseaux télécoms sur l'ensemble de l'agglomération nécessitent de sécuriser la circulation et d'interdire l'accès à la zone de travaux.

Considérant que le stationnement et la circulation doivent être règlementés,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise AXIONE est autorisée à intervenir sur l'ensemble de l'agglomération pour l'ouverture des chambres de réseaux télécoms à partir du 28 avril pour une durée de douze mois.

Article 2 :

Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

La circulation sera alternée par des panneaux K10 au besoin uniquement du chantier.

Article 3 :

La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions, sera mise en place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

En cas d'empiètement sur la voie publique, la signalétique réglementaire devra être mise en place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

Article 4 :

Le présent arrêté municipal sera affiché aux abords du site concerné par l'entreprise.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions règlementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Madame la Secrétaire Générale de la commune de Lanrivoaré est chargée de l'exécution du présent arrêté municipal dont l'ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Renan
- Entreprise Axione
- Services techniques de Lanrivoaré

Fait à Lanrivoaré, le 12 avril 2022

**Pour le maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint au maire en charge des travaux,
De l'urbanisme et de l'environnement,**

